

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/24

ID : 074-217400795-20240411-2024\_007\_DE-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, **le onze avril, à 20h10**, le Conseil Municipal de la commune de Les Clefs, dûment convoqué **le 22 mars 2024**, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; CORRADINI Roselyne (arrivée à 20h15, à la délibération n°2024-007) ; CORBINEAU Elodie ; MEILLIER Claire ; Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence ; Messieurs Sébastien BRIAND ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît (arrivé à 20h28, à la délibération n°2024-008)

Excusé(e)s (3) : Mme POYET-MOREUL Evelyne donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire  
Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie  
M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à M. ALBANEL Xavier

Absent (1) : M. Pierre CREDOZ

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

<b>DELIBERATION N° 2024-007</b>	<b>CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FASSE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ</b>
-------------------------------------	---

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien de la voirie, des espaces verts et la maintenance des bâtiments communaux ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 12 voix pour (dont 3 pouvoirs) ;

DECIDE :

La création à compter du 18 avril 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois et 9 jours allant du 22 avril 2024 inclus au 30 novembre 2024 inclus.

Il devra justifier d'une expérience similaire au poste à pourvoir.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,  
Nathalie BULEUX

*Buleux*